

Arrêté n° 2016-86 du 16 février 2016 portant délégation de signature en faveur de M. Frédéric HERSANT Chargé d'archives

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Education, notamment son article L. 712-2;

Vu la circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'Etat ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers.

ARRETE:

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Frédéric HERSANT, ingénieur d'études chargé d'archives, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- la correspondance interne ;
- Les bordereaux d'envoi de documents externes à l'université ;
- Les documents liés à la gestion des archives (bordereaux de versement, bordereaux d'élimination).

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Frédéric HERSANT pour la certification de l'exécution du service fait des prestations liées aux archives.

Article 3 – La présent arrêté prend effet à compter du 16 février 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2014-33 du 18 septembre 2014.

Article 4 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en deux exemplaires originaux.

Le délégant,
Christina ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance Signature du délégataire

Frédéric HERSANT Signé

Destinataires : Directeur général des services, Directrice de la BU, intéressé, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 31/03/2016